



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2018**

Décision n° **CP-2018-2481**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Habitat et logement social - Acquisition, à titre gratuit, du lot n° 64 dans une copropriété située 20 rue Moncey et appartenant aux conjoints Canalys/Lucas - Modification de l'état descriptif de division et règlement de copropriété

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 8 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 19 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), MM. Galliano, Barral, Mme Poulain (pouvoir à Mme Glatard), M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 18 juin 2018**Décision n° CP-2018-2481**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Habitat et logement social - Acquisition, à titre gratuit, du lot n° 64 dans une copropriété située 20 rue Moncey et appartenant aux consorts Canalis/Lucas - Modification de l'état descriptif de division et règlement de copropriété**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre d'une réunification de lots de copropriété, ayant pour objet la création d'appartement en duplex, la Métropole de Lyon se propose d'acquérir un lot à usage actuel de grenier, situé au 4^{ème} étage de l'immeuble en copropriété situé 20 rue Moncey à Lyon 3° et cadastré AL 66.

Il s'agit du lot n° 64, d'une superficie de 4,80 m², appartenant aux consorts Canalis/Lucas, propriétaires voisins, ainsi que 1/10002 des parties communes générales attaché à ce lot.

Ainsi, cette acquisition permettrait :

- d'une part, la réunion, avec le lot n° 64, des lots du 4^{ème} étage numérotés 37, 38, 39 et 40, également à usage de grenier, puis la suppression de l'ensemble des lots ainsi réunis et leur remplacement par le lot n° 68, le tout suivi du changement de l'usage du lot n° 68 de grenier à habitation,
- d'autre part, la réunion du lot n° 68 avec les lots n° 27, 28, 29, 30 et 55 du 3^{ème} étage, à usage d'habitation, leur suppression pour ne former qu'un seul lot à usage d'appartement en duplex, le lot n° 70, nouvellement créé. Ledit lot représente les 1 045 /10 702 des parties communes et charges générales.

Cette création de lot interviendrait aux termes du projet de modificatif d'état descriptif de division et règlement de copropriété établi à cet effet.

Par ailleurs, aux termes du compromis qui a été établi avec les consorts Canalis/Lucas, l'acquisition du lot n° 64, libre de toute location ou occupation, interviendrait, à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, du lot n° 64 d'une superficie de 4,80 m², cadastré AL 66, dans un immeuble en copropriété situé 20, rue Moncey à Lyon 3° et appartenant aux consorts Canalis/Lucas ainsi que la modification de l'état descriptif de division et règlement de copropriété.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, individualisée sur l'opération n° 0P14O2683, le 11 septembre 2017 pour la somme de 9 000 000,54 € en dépenses.

4° - Cette acquisition à titre gratuit fera l'objet des écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses : compte 2138 - fonction 01 et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - opération n° OP14O2759.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 2138 - fonction 515, pour un montant de 1 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2018.